




Département de l'Isère
COMMUNE D'IZEAUX
38140



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

Envoyé en préfecture le 08/12/2016
Reçu en préfecture le 08/12/2016
Affiché le 
ID : 038-213801947-20161206-D_2016__67-DE

Nombre d'élus: 19	Présents : 15	L'an deux mil seize, le 6 décembre à dix-neuf heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Joël GAILLARD, Maire d'Izeaux.
Absent : 1	Procuration(s) : 3	
Date de convocation : 30/11/2016		

Etaient présents : Joël GAILLARD ; Anne-Marie BRUN-BUISSON ; Pantaléo MILITERNO ; Aline MICHEL DIT LABOELLE ; Cyril MANGUIN ; Sylvie ROUX ; Michel PONS ; Evelyne RODRIGUEZ ; Christine ROY ; Guylène MARCONE ; Marie LEHU ; Henri BERTRAND. Christiane REY ; Bernard MICHEL-VILLAZ ; Max BARBAGALLO

Etait excusé : Judicaël BRUNAT

Ont donné procuration :

Paul BARBAGALLO à Joël GAILLARD

Nathalie PERRIN-BAYARD à Anne-Marie BRUN-BUISSON

Caroline JAUME à Christiane REY

Anne-Marie BRUN-BUISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2016/67 MOTION	MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF DE LA POSTE
--	---

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal s'est positionné à plusieurs reprises pour le maintien au niveau local des services publics et notamment celui de la Poste.

Il précise que le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est toujours en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'Association des Maires de France.

A ce jour, le bureau de l'AMF a refusé de signer le contrat en l'état en raison de l'insuffisance du fonds de péréquation garanti et du recul de la démocratie communale.

Les évolutions du Service Public Postal impulsé par le groupe La Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi notamment des fermetures de bureaux de poste, des réductions des horaires d'ouverture de bureaux, des suppressions de tournées de facteurs, des transferts d'activités postales dans les commerces, des réductions du nombre d'agents. Elles se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se mobiliser à nouveau et de soutenir le Collectif de la Poste en votant une motion pour :

- refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est actuellement présenté
- demander que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.
- agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien des bureaux de postes.
- agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et

en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions, ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'appel du collectif de la Poste,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECIDE de soutenir le Collectif de la Poste,

REAFFIRME sa volonté de voir maintenir localement l'ensemble des services publics de proximité,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Izeaux, le 8/12/2016

Le Maire,
Joël GAILLARD

